



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est par le présent donné par le soussigné qu'une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra **le 14 novembre 2022, à 17h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer** pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 122, route 132 Ouest, lot 3 887 424 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- La marge de recul avant secondaire du bâtiment principal (station-service) qui est de 13,36 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 15 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur les dérogations mineures sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 28 octobre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication site Web, le 28 octobre 2022)